

La

lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉS
ÉVÈNEMENTS
BONS PLANS

Avril 2023

A LA UNE

ANR. Au programme : Un Conseil d'administration les 18 et 19 avril

C'est à Paris que se tiendra la réunion du Conseil d'administration : administrateurs et délégués régionaux se retrouveront pour parler finances, motion 2023 sur la défense, sans oublier les travaux de la commission 2 sur « le recueil des correspondants sociaux ». Un plan de communication sera aussi présenté. Un point sera fait sur « l'avenir de l'ANR » avec les responsables du groupe de travail stratégique sur le sujet. Tous ces dossiers devront être validés pour être présentés devant les 101 présidents de groupes départementaux à l'assemblée générale 2023 qui se tiendra à Carry-le-Rouet les 6 et 7 juin.

AG qui sera importante pour le fonctionnement futur de l'association sachant que la perte des adhérents actuelle se cumule avec la perte de la subvention postale dans les mois à venir. Une réflexion devra être menée pour rendre l'organisation et le fonctionnement des différentes entités plus efficaces. La mise en place d'un nouveau bureau national sera aussi au programme de ces deux jours.

En région

Belle initiative :

Un club de lecture est lancé et bien fréquenté à Clermont-Ferrand !

Le choix des auteurs s'avère très éclectique : de Beigbeder à Toni Morrison, de Saint-Exupéry à Christian Signol, en passant par d'autres moins célèbres. Les livres présentés, selon les goûts de chacun, permettent d'aborder des thèmes variés, sérieux ou plus légers, comme l'écologie, l'esclavagisme, l'histoire de la BD, l'enfance, la vie à la campagne, le traumatisme des guerres, l'amour ... Les interventions des participants sont libres : aucune contrainte de lecture ou de présentation. Allez-y, ça risque de vous plaire !

Rendez-vous : les 1er et 3ème mardi du mois à partir de 14H00, au siège de l'ANR départemental Centre Associatif, Local B 32, 3ème étage avec ascenseur 21, rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand

ANR Isère. Belle campagne de communication pour inviter les adhérents à participer à l'Assemblée départementale du 20 avril. Bravo au webmaster qui a un site très actualisé (Edito du président, modalités pour être candidat au comité...Repas festif). Bravo aussi pour la promotion de la Lettre d'INFO du Siège... Adresse du site : anr38.fr

ACTUALITES

Aides sociales

La Caf va verser automatiquement certaines allocations

De nombreuses aides de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ne sont pas réclamées. Pour limiter ce non-recours, les démarches vont être simplifiées avec un versement « à la source » du Revenu de solidarité active (RSA), de la prime d'activité et de l'aide personnalisée au logement (APL). Service-Public.fr vous en dit plus sur le déploiement du dispositif.

Les prestations sociales non réclamées à la Caisse d'allocations familiales (Caf) représentent chaque année 10 milliards d'euros. Pour pallier ce non-recours, le gouvernement annonce la mise en place d'un dispositif de demande simplifié, dans l'objectif d'un « territoire zéro non-recours », suite aux tests menés dans plusieurs départements en 2022.

L'Assurance Maladie simplifie la prise de rendez-vous !

Vous avez des questions sur le versement de vos indemnités journalières, sur votre congé maternité ou paternité, sur votre pension d'invalidité, sur un retard de paiement ? Depuis le 1er mars 2023, l'Assurance Maladie simplifie vos démarches en vous permettant de choisir un créneau pour un rendez-vous, en point

d'accueil ou téléphonique, directement sur votre compte Ameli. Depuis le 1er mars 2023, vous n'avez plus besoin de vous rendre à votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), ni de joindre le 3646, pour avoir un entretien avec un conseiller de l'Assurance Maladie.

Protection du consommateur

Application au 1er juin 2023 de la résiliation « en 3 clics » des contrats conclus en ligne

À partir du 1er juin 2023, la résiliation en ligne des contrats pouvant être conclus par voie électronique sera réalisable en 3 clics. Cette nouveauté vise à favoriser la concurrence et à faciliter les résiliations d'abonnements et de contrats d'assurance. Elle s'appliquera pour les contrats à venir mais également pour les contrats en cours à cette date

BONS PLANS

Les logements les plus énergivores ne peuvent plus être proposés à la location

Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m² depuis le 1er janvier 2023 pour la France métropolitaine. Le critère de performance énergétique (DPE) qui établit si un logement est décent a été modifié en ce sens par un décret paru au Journal officiel.

À compter du 1er janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine..

Economie circulaire

Lancement du label national anti-gaspillage

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire fixe l'objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective, et d'ici 2030 pour la consommation, la production, la transformation et la restauration. Afin d'encourager ces secteurs, le label national « anti-gaspillage alimentaire » a été lancé le 1er mars 2023. Les acteurs de la distribution peuvent déjà candidater pour obtenir ce label.

Facture d'électricité impayée

Réduction de puissance pendant au moins 60 jours avant la coupure

En cas d'impayé de facture d'électricité, les bénéficiaires du chèque énergie ou d'une aide du Fonds de solidarité pour le logement équipés d'un compteur Linky seront mieux protégés des coupures d'énergie à partir du 1er avril 2023. Un décret publié le 26 février instaure une période d'alimentation minimale en électricité de 60 jours préalable à la coupure ou à la résiliation du contrat. Vous n'avez pas payé votre facture d'électricité à l'issue du délai supplémentaire de 30 jours ? Depuis le 1er avril 2023, si vous bénéficiez du chèque énergie ou d'une aide du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et que vous êtes équipé d'un compteur communicant Linky, votre fournisseur d'énergie ne pourra interrompre la fourniture d'électricité qu'après une période de réduction de puissance d'au moins 60 jours.

A L'ACTION

Dépistage du cancer

Cancer colorectal : nouvelle campagne d'information à destination des 50-74 ans

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Vous êtes éligible au programme national de dépistage du cancer colorectal et vous souhaitez vous faire dépister ? À commander en ligne sur le site Internet dédié, à retirer chez votre médecin ou dans une pharmacie participant à l'opération : le test de dépistage du cancer colorectal est très facilement accessible.

Le site "Mon parcours handicap" s'enrichit d'une rubrique dédiée aux aides techniques

Fauteuils roulants, loupes, plages braille, planches de bain, logiciels de synthèse vocale... sont autant d'aides techniques qui contribuent à l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Le site d'information, d'orientation et de services monparcourshandicap.gouv.fr s'enrichit d'une nouvelle rubrique dédiée aux aides techniques, avec des conseils pour les choisir, les financer, apprendre à les utiliser et les entretenir.

Alimentation durable

« Mieux manger pour tous » : un plan d'aide alimentaire pour les personnes précaires

Dans un contexte d'inflation encore très élevée en France, un dispositif d'aide alimentaire destiné aux personnes les plus précaires va être déployé. Faire bénéficier les plus modestes d'une alimentation saine, durable et de qualité, c'est l'objectif du plan « Mieux manger pour tous ». Alors que l'inflation demeure à un niveau important, s'élevant à 6,2 % sur un an en février 2023 selon l'estimation de l'Insee, beaucoup de Français réduisent leurs dépenses d'alimentation. Face à cette situation, le ministre des Solidarités vient d'annoncer un plan d'aide alimentaire à l'intention des personnes les plus précaires, afin qu'elles puissent avoir accès à une alimentation plus qualitative. Ce programme baptisé « Mieux manger pour tous » est doté d'un fonds de 60 millions d'euros. Le dispositif doit s'appuyer sur les associations et les banques alimentaires, un processus moins complexe à mettre en place que le chèque alimentaire.

LE CHIFFRE DU MOIS : 714 000

Personnes en affection longue durée :

un plan d'action pour inciter à déclarer un médecin traitant

Le ministre de la Santé et de la Prévention vient d'annoncer un plan d'action destiné à renforcer le suivi des patients en affection longue durée (ALD) qui n'ont pas de médecin traitant. .

Le nombre de personnes souffrant de maladie chronique, encore appelée affection longue durée (ALD), sans être suivies par un médecin traitant, est en constante augmentation. On est passé de 510 000 personnes fin 2018 à 714 000 fin 2022, en raison notamment de la désertification médicale. Face à ce constat, le gouvernement lance, avec l'Assurance Maladie, un plan d'action à destination de ces patients.

NFOS PRATIQUES

Culture

Quelles sont les trois capitales européennes de la culture en 2023 ?

Cette année, trois villes de l'Union européenne obtiennent le statut de capitale européenne de la Culture : Veszprém en Hongrie, Eleusis en Grèce et Timișoara en Roumanie. En 2022, la ville de Kaunas (Lituanie), Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et Novi Sad (Serbie) avaient été désignées. Ce titre donne aux villes la possibilité d'accroître leur rayonnement, de se faire connaître au niveau international, de promouvoir le tourisme durable et de repenser leur développement à travers la culture.

Pour l'année 2023, Veszprém, l'une des plus vieilles villes de Hongrie, Eleusis, à vingt kilomètres à l'ouest d'Athènes en Grèce, et Timișoara, surnommée la « petite Vienne roumaine », ont été sélectionnées pour promouvoir la culture en Europe.

Calendrier 2023 des Webinaires et Ateliers aidants « Avec nos Proches »

Vous êtes aidants ? Des webinaires et ateliers sont organisés en collaboration avec l'association Avec Nos Proches. Horaires (sauf outremer) : 12h30 – 13h30

Mardi 13 juin : webinaire en teams « Quelles sont mes ressources en tant qu'aidant ? »

Pour accéder au webinaire, [cliquez ici](#)

Mardi 12 septembre : webinaire en teams « La charge mentale, on en parle ? »

Pour accéder au webinaire, [cliquez ici](#).

Mardi 10 octobre : atelier « Faire face aux sentiments d'impuissance ».

Mardi 14 novembre : atelier « Etre aidant, entre culpabilité et amour ».

Détente en famille : Choeur Choisy

Dimanche 16 avril, Eglise Sainte Rosalie (50 bd Auguste Blanqui, Paris 13 -Métro Corvisart) - 17h00 :

Choeur Choisy dirigé par Sigismond Gubanski.

Chants classiques, chants du monde, chants sacrés. Avec de nombreux invités

Libre participation. Proposé par Club Musical 40 rue des Peupliers 75013 Paris

Tél. : 01.42.16.90.10 ou 09.66.80.96.95

E-mail : clubmusical@orange.fr

Site Internet : <https://www.club-musical.fr/>

Découvrez l'Expérience « Mots en scène » chez Azureva Pornichet

Réveillez l'acteur qui est en vous lors d'un séjour 8 jours/ 7 nuits dans le village à thème de la Baie de La Baule Pornichet. QUE LE SPECTACLE COMMENCE !

Les vacances en Bretagne côté Sud : un ressourcement total. À 400 m de belles plages de sable fin, le village à thème** Pornichet-Baie de la Baule Expérience Mots en Scène est un havre de paix, thématisé autour du théâtre.

Le Village vous accueille pour des vacances entre amis ou en famille ! Développer son expression scénique, concours de chants et interventions de professionnels du spectacle selon la période... Montez sur scène et

révélez l'acteur qui sommeille en vous ! Ou délectez-vous tout simplement des représentations données dans une ambiance festive et artistique, menées d'une main de maître par nos équipes d'animation. Du 4 Juin au 11 Juin 2023.

Contactez le centre pour connaître les conditions tarifaires appliquées sur les autres dates 2023

Réservez en ligne sur le site web d'Azureva en cliquant [ici](#). Ou réservez votre séjour auprès de votre COS ou auprès de nos Conseillers Vacances au 0 806 804 060 (prix d'un appel local).